

par les chevaux et surtout par les moutons.

Le mode de pâturage contenu dans cette seconde condition procure deux grands avantages : utilisation complète des plantes estimées de toutes les espèces d'animaux de ferme, et consommation de l'herbe qui croît en touffes serrées sur les places où les animaux qui ont commencé à raser l'herbe ont déposé leurs déjections. Ces touffes d'herbes ainsi que certaines plantes ont été refusées par les bêtes à cornes qui y ont pâturé en premier lieu ; mais elles seront recherchées ou au moins acceptées par les chevaux et les moutons qui viendront après.

Ainsi, il est d'usage de commencer la tonte de l'herbe par les bêtes à cornes ; lorsque ces dernières ont parcouru tout le champ, on les remplace par les chevaux excepté sur les terrains un peu humides, parce que leur piétinement brise le gazon généralement, on choisit de préférence des juments avec leurs poulains ; après celles-ci, on introduit les moutons qui pincet l'herbe de plus près encore. Le nombre de chevaux et de moutons qu'on met sur ces pâturages ne doit pas être trop considérable, un cheval pour 5 bêtes bovines et 2 à 3 moutons pour une bête bovine suffisent. Si cependant le pâturage est de formation toute récente, il sera préférable de ne pas y mettre de moutons ; car souvent ils arrachent l'herbe si elle n'est pas assez enracinée.

Dans la généralité des cultures, on suit une marche plus simple : on se contente de faire pâturer l'herbe par les bêtes à cornes et si on s'aperçoit qu'il y a des refus on leur adjoint quelques chevaux et quelques moutons. Mais l'expérience a prouvé que cette manière d'agir n'est pas la plus avantageuse. Ainsi, le pâturage se fatigue plus vite ; sans compter que les bœufs et les vaches se trouvent privés de leur nourriture appropriée, car, dans ce cas, les chevaux et les moutons ne consomment pas seulement les touffes refusées et les herbes moins succulentes ; mais que presque toujours et cela se conçoit bien, ils saisissent de préférence les plantes délicates et nutritives au détriment de l'espèce de bétail qui ne se nourrit que de ces dernières. On sait de plus que les vaches laitières refusent l'herbe récemment rasée et même simplement touchée par les moutons. En agissant avec aussi peu de prévoyance on prive donc une espèce animale très-avantageuse de sa nourriture propre et unique pour la donner à d'autres espèces qui donneraient des produits également abondants avec une nourriture moins recherchée. En outre, de ce mélange des différentes espèces d'animaux il peut résulter des accidents très-graves par les combats que peuvent se livrer les bœufs ou les vaches et les chevaux. Il n'y a pas encore longtemps, un bœuf éventrait un cheval dont le propriétaire avait quelques jours auparavant refusé \$120.00 ; perte déplorable sans doute, mais qu'un peu de prévoyance aurait évitée. Malheureusement, de nos jours, l'expérience n'instruit plus une certaine classe d'hommes ; à tous les accidents qui leur arrivent, ils répondent en fatalistes : Ça devait arriver.

En résumé donc, on devra toujours alterner le pâturage avec le repas et alterner les bêtes de différentes espèces.

Nous avons dit plus haut que les animaux de la ferme devaient arriver sur un pâturage dans l'ordre des exigences de leur nourriture. Mais il arrive quelquefois que la raison économique domine toutes les autres et nous oblige à nous écarter d'un principe bien appuyé. Dans toute ferme bien tenue on doit donner les prémices du pâturage à l'espèce animale qui forme la branche essentielle des spéculations.

Dans la plupart de nos fermes la spéculation sur le beurre l'emporte sur toutes les autres, on lui donne même plus d'importance qu'à celle de l'engraissement. Alors la meilleure manière de faire pâturer consiste à faire entrer dans le nouveau pâturage les vaches laitières en premier lieu, puis on le fait

suivre par quelques bêtes à l'engrais, si on en a, pourvu qu'elles soient en nombre inférieur, puis viendront quelques chevaux ou plutôt quelques juments avec leurs poulains et enfin des moutons.

Ailleurs on se livre plus particulièrement à l'engraissement des bœufs, dans ce cas, ils doivent précéder les vaches laitières.

Dans d'autres fermes, on peut trouver plus de profit à l'espèce chevaline. Les juments poulinières avec leurs élèves doivent ici venir en premier lieu ; elles sont suivies par quelques vaches laitières qui y trouvent tant bien que mal une certaine nourriture, puis on termine par quelques moutons qui trouvent toujours quelque chose à glaner.

L'alternance sur un pâturage entre la dépaissance et le repas doit être suivie partout et toujours, même sur les terrains tellement pauvres que des moutons de petite taille seuls peuvent y vivre.

Mais il n'en est plus de même quant à l'alternance des diverses espèces animales sur un même pâturage. Il faut que ce dernier remplisse certaines conditions, sous lesquelles l'alternat ne peut être complet. Ainsi, il doit posséder une certaine richesse, et son sol doit être ferme. Les riches terres d'alluvion (terrains rapportés), les bons sols argilo-siliceux satisfont à ces deux conditions. Tandis que les terres sablonneuses, crayeuses, schisteuses, les argiles pauvres, les surfaces rocheuses recouvertes d'une mince couche de terre végétale, les marécages et les terrains tourbeux, ne peuvent nourrir que quelques animaux rustiques et peu exigeants ; tels que vaches et chevaux de petites races dans les endroits les moins pauvres et des moutons partout ailleurs, excepté sur les terrains humides.

REVUE DE LA SEMAINE

Le duc de Buckingham, ministre des colonies, vient d'avertir lord Monck que Sa Majesté la Reine a refusé de sanctionner le bill qui réduisait à \$32,000 le salaire du gouverneur-général. Le duc donne les raisons de ce refus. C'est que d'abord le salaire doit être proportionné au mérite, et que, par conséquent, la réduction qu'on demandé les Chambres ferait perdre de son prestige au Canada, qui n'aurait plus droit qu'à des gouverneurs de troisième ordre. Ensuite, le gouverneur-général est, comme représentant de la Reine, exposé à traiter avec les Etats-Unis d'affaires intercoloniales ; il doit donc être un homme d'une grande expérience, avoir une réputation publique bien établie, et de plus être en état de se montrer à la hauteur de sa position dans ses relations avec le ministre britannique à Washington et avec les autorités de la Grande République voisine. Or, Sa Majesté ne croirait pas devoir demander aux hommes les mieux qualifiés pour remplir cette position de l'accepter, si le salaire ne suffisait pas à toutes les dépenses ; donc, Elle ne peut sanctionner le bill qui réduit à \$32,000 le salaire du gouverneur-général.

A ce propos, l'Événement dit : " Nous désirons payer largement les services du gouverneur-général ; mais à une condition, c'est qu'il ne sera pas envoyé ici pour réparer les brèches faites à sa fortune et qu'on ne le verra pas donner tous ses soins à ses intérêts particuliers. Nous voulons bien qu'il ne lui en coûte rien pour nous gouverner ; mais nous ne voulons pas non plus qu'il paie ses dettes avec notre argent. "

On donne comme à peu près certain que les travaux de construction du chemin de fer intercolonial commenceront vers le premier novembre prochain.

D'après toutes les probabilités, un nouveau traité de réciprocité sera conclu entre le Canada et les Etats-Unis. Nos voisins, paraît-il, se sont aperçus que la cessation de l'ancien ordre de choses leur avait été beaucoup plus préjudiciable qu'à nous.